

BULLETIN D'INFORMATION



DU PRÉFET DE POLICE

Paris, le 1er décembre 1961

De nombreux débats ont eu lieu, tant au Parlement qu'au Conseil Municipal de Paris et au Conseil Général de la Seine, au sujet de la situation créée par la question algérienne et ses conséquences dans la capitale, notamment la manifestation du 17 octobre dernier.

L'action de la police parisienne a été évoquée. A ce propos, M. le Ministre de l'Intérieur devant l'Assemblée Nationale et le Sénat, moi-même devant le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine avons été appelés à nous opposer avec vigueur aux attaques dont vous étiez l'objet de la part de certains, toujours les mêmes, qui jouent le jeu des adversaires de notre pays.

Le 13 octobre, à l'Assemblée Nationale, M. le Ministre de l'Intérieur, après avoir rendu un nouvel hommage à vos camarades tombés dans la lutte contre le terrorisme et stigmatisé les crimes du F.L.N., a souligné qu'il "faut que les instigateurs de ces attentats sachent que nos policiers ont suffisamment de maîtrise d'eux-mêmes pour ne pas répondre au crime par le crime et trop de courage civique pour se laisser atteindre par le découragement ou par la peur" mais "encore faut-il qu'ils sentent avec eux des chefs décidés, prêts à prendre leurs responsabilités et à faire face, déterminés à mettre en oeuvre un plan cohérent de lutte contre le terrorisme, à faire accélérer le jugement des coupables, à promouvoir une véritable politique de défense de l'ordre public. Telle est bien notre ligne de conduite et - je peux l'affirmer - celle du Préfet de Police à Paris.."

Au Conseil Municipal de Paris, réuni en séance extraordinaire le 27 octobre pour discuter des mêmes incidents, j'ai moi-même affirmé : "la police parisienne a fait tout son devoir, dans des conditions difficiles". J'ai évoqué l'émotion soulevée par la série des attentats perpétrés contre le personnel de police. J'ai exposé que les mesures de couvre-feu prises par mes

soins, visaient à sauvegarder la vie des fonctionnaires de police et depuis deux mois, l'expérience a confirmé que cette décision était juste et efficace. J'ai enfin souligné que "je ne laisserai pas insulter impunément, même sous la forme d'interrogations prudentes, les Membres des Forces du maintien de l'ordre dont la responsabilité m'est confiée", et, me faisant le porte-parole, non seulement des vivants, mais des veuves et des orphelins dont la Préfecture de Police partage le deuil, j'ai ajouté que "je ne laisserai pas porter atteinte à l'honneur de la Préfecture de Police et de ses hommes, exposés à une lutte impitoyable, menée par des adversaires impitoyables".

Au Conseil Municipal comme au Conseil Général, je me suis opposé à l'institution de commissions d'enquête et comme je vous en ai fait part, les élus de Paris et de la Seine, à l'issue de leurs débats, ont tenu à voter une adresse de confiance à votre égard.

Enfin, je vous rappelle que les plaintes déposées à l'occasion d'un tract daté du 31 octobre 1961 et qui a été publié comme émanant d'un prétendu "groupe de policiers républicains", ont donné lieu à une ouverture d'information qui nous permettra, je l'espère, d'en démasquer les auteurs.

En tout état de cause, ne vous laissez pas gagner par les racontars, les intrigues, les calomnies qu'on diffuse de part et d'autre, en vue de porter atteinte à votre moral ou de briser votre force.

Vos chefs sont à la tête du combat que vous menez pour l'ordre public.

Continuez de faire tout votre devoir, avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice, ni le sens de l'humain.

Maurice PAPON